



LE CERCLE DES EPARGNANTS

# La Newsletter du Cercle des Epargnants

## >édito

### **régimes très spéciaux**

**François Fillon, dans une interview au journal « le Parisien », souligne la nécessité de réformer les régimes spéciaux. Il faut l'avouer, à première vue, une telle déclaration n'est pas électoraliste. Force est de constater qu'en 1993, en 1995 comme en 2003, les gouvernements ont préféré, volontairement ou sous la contrainte de la rue, renoncer à réformer les régimes de retraite de la SNCF, d'EDF, de la RATP, ou la Banque de France... Force est de constater que l'opinion publique ne s'est alors pas rangée derrière les gouvernements mais a soutenu les salariés du secteur public. Implicitement, le rêve était l'harmonisation par le haut et non par le bas.**

**Expression de rapports de force syndicaux liés aux conditions de travail de certains secteurs (la SNCF, les mines), les régimes spéciaux ont été institués avant le régime général. L'amélioration des conditions de travail justifiant la disparition des régimes spéciaux est un argument à manier avec délicatesse. En effet, il faut prendre en compte l'évolution des différents métiers. Le travail à la chaîne ou dans les champs est moins pénible. A-t-on pour le moment reporté l'âge légal de départ à la retraite de ces professions ?**

**L'ouverture du chantier des régimes spéciaux s'impose à tous mais le débat ne doit pas être idéologique.**

## Actualité

Septembre 2006

### LE PERCO : « CHI VA PIANO VA SANO »

Au 30 juin 2006, près de 25 000 entreprises avaient signé un Plan d'Epargne Retraite Collective. Selon l'AFG, 1 million de salariés pourraient ouvrir un tel plan à court terme alors que 166 000 salariés ont déjà effectué des versements pour un encours total de 500 millions d'euros.

### LE PEP A LA MODE FOURGOUS

Conformément à l'amendement Fourgous, les contrats d'assurance-vie en euros peuvent être transformés en contrats en unités de comptes sans pénalité fiscale. Ce dispositif s'applique également aux contrats de capitalisation adossés à des PEP. Malgré le fait qu'il n'est plus possible de souscrire, depuis 2003, un Plan d'Epargne Populaire, il est, en revanche, possible d'en obtenir la modification.

### INACTIFS ET PERP FONT BON MENAGE

Petit rappel concernant la déduction fiscale pour les adhérents de PERP sans revenus professionnels. En l'absence de revenus professionnels, les primes sont néanmoins déductibles du revenu global individuel dans la limite de 10% du montant annuel du plafond de la sécurité sociale (instruction fiscale BOI 5 B-11-05 et article 163 quater viciés I-2-a du CGI).

### PERP APERF : LE CONCURRENT DE LA PREFON !

Le PERP aPERF est né de la volonté des membres de l'Association Pour l'Epargne Retraite des Fonctionnaires de lutter contre le monopole de la Prefon. Géré par La Fédération Continentale, le PERP aPERF, commercialisé par Internet et par les associations des anciens des grandes écoles de la fonction publique, figure parmi les meilleurs du marché. C'est un exemple quasi unique de PERP professionnel. Le Comité de surveillance de ce PERP est totalement indépendant de l'assureur et remplit l'ensemble des missions de contrôle prévues par la loi Fillon et ses textes d'application. Pour plus de renseignements : [www.perpaperf.org](http://www.perpaperf.org).

### LA REFLEXION DU CERCLE

Depuis le mois de juin, Le Cercle des Epargnants édite une nouvelle publication « les Etudes » qui reprennent les travaux des membres du Conseil scientifique ainsi que les interventions des orateurs des rencontres de l'Epargne retraite qui se sont tenues à Nantes et à Nice au premier semestre 2006. Premiers numéros parus : Premier bilan pour le PERP ; Compléter le PERP sans le dénaturer ; L'économie française, entre vicissitudes et espoirs ; Protection sociale, les trois piliers ; La guerre des Générations aura-t-elle lieu ? ; Retraite et solidarité, couple maudit ? ... « Les Etudes » sont librement consultables sur notre site internet.



LE CERCLE DES EPARGNANTS

# La Newsletter du Cercle des Epargnants

## Questions à ...

**FLORENCE LEGROS**, membre du Conseil scientifique, économiste, professeur à Paris Dauphine

### **Les élections de 2007 se rapprochant, il est de plus en plus difficile d'avoir une vision claire du problème du financement des retraites en France. Quelle est votre analyse de la situation ?**

Clairement, il faut s'attendre à une multiplication de promesses généreuses quant aux retraites. On ne voit en effet pas un candidat dire qu'il compte augmenter l'âge de la retraite ou diminuer les prestations ! Au mieux, on imagine bien certains candidats annoncer que la politique menée par le gouvernement auquel ils appartenaient a sauvé le système de retraite. On n'a probablement pas fini d'entendre la rengaine selon laquelle la démographie aidant, le chômage va baisser et régler *ipso facto* le problème du financement des retraites. Même en admettant – ce qui est plus que discutable – que le chômage baisse, il suffit de rapprocher ce chiffre de 5% du doublement attendu de la part des plus de 60 ans dans la population d'ici 40 pour voir que cette baisse ne va absolument pas régler le problème.

### **La loi Fillon prévoit un rendez-vous en 2008 afin, le cas échéant, de prendre des mesures nécessaires au bon équilibre des régimes par répartition. Quelles sont, à votre avis, les mesures qui devront être prises ?**

Le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, aura à composer avec des gens qui pensent qu'ils ont fait des efforts considérables (accroissement de l'âge de la retraite, baisse graduelle des taux de remplacement, ...) et des techniciens pour qui le problème n'est pas du tout réglé et pour lesquels il faut continuer à augmenter l'âge de cessation d'activité. L'un des problèmes majeurs est que le discours que les français auront entendu durant la campagne n'éclairera pas vraiment le débat. A un moment où le principe de précaution semble s'imposer comme norme, il semblerait logique de couvrir la population française contre les risques de déséquilibres majeurs du régime de retraite. L'hostilité des français face aux réformes et le déficit d'information rendent très probablement cette démarche prudente plus que périlleuse pour un gouvernement jaloux de sa popularité.

### **Comment expliquez-vous le succès mitigé que rencontrent, pour le moment, le PERP et le PERCO ?**

Les épargnants n'aiment pas la rente. Ils sous estiment souvent leur espérance de vie et les produits en rente leur donnent l'impression de ne pas en avoir pour leur argent. Ceci a manifestement pesé sur le PERP. La possibilité récente de déboucler en capital pour l'achat d'un logement pourrait modifier les choses. En outre, l'assurance vie constitue une rivale dangereuse pour les deux produits; les gens y sont habitués, les rendements – compte tenu de la fiscalité – sont jugés attractifs. Par ailleurs, la faiblesse des sommes mises sur ces plans atteste – si besoin en était – du fait que l'information des français quant à leur future retraite est toujours aussi brouillée.

### **le Ceercle en campagne**



Depuis le 25 août dernier, Le Cercle des Epargnants a lancé une campagne publicitaire avec **Google adwords**. Résultat : le triplement du trafic !

### **nouveau site Internet**

Suite de la campagne **Google**...Le Cercle des Epargnants revisite son site. Pour trouver d'un seul click les simulateurs de calcul, les fiches produits, les Etudes, les sondages de l'Observatoire, les actualités et pour découvrir les nouveautés : Rendez-vous en octobre 2006 !

## Agenda

### **le 28 septembre 2006 à 19 heures**

Assemblée Générale du Cercle à Saint Denis présidée par Jean-Pierre Gaillard. Les Assemblées des participants des différents PERP Generali se tiennent au mois de septembre 2006.

## En bref...

### **les chiffres du mois**

Le taux de chômage est descendu au-dessous de 9 %. Ce bon résultat doit être mis en parallèle avec les dernières prévisions démographiques de l'INSEE qui prévoient une stabilisation de la population active française autour de 28 millions en 2015 contre 24,9 millions actuellement. 500 000 personnes partent à la retraite chaque année. Ces départs massifs ont pour conséquence d'abaisser le taux de croissance nécessaire pour obtenir une diminution du taux de chômage. Il a fallu longtemps plus de 2,5 % de croissance pour améliorer la situation de l'emploi en France. Désormais, un taux de 2 % suffit.